CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2007

Les membres du conseil municipal, convoqués le 2 mars 2007 par Daniel MANDON, maire, se sont réunis en séance à 21 h 00.

Absents excusés: Corinne NEEL procuration à Christian SEUX

Michel TEYSSIER procuration à Jean-Paul BERTAIL Bernadette GIANA procuration à Pascale ROCHETIN Sébastien QUIBLIER procuration à Louis BONNEFOY

Annick TOUILLET, Andrée CHALAND

BUDGET PRIMITIF 2007

Le projet de budget proposé par le maire a été approuvé à l'unanimité après un examen détaillé en commission des finances à laquelle l'ensemble de l'assemblée avait été invité.

1 - <u>Section de fonctionnement</u>:

dépenses réelles	1802655 €
épargne (virement à la section d'investissement)	<u>560 000</u> € 2362655 €
recettes réelles excédent reporté	1825 655 € 537 000 € 2362655 €

* Taux d'imposition:

Le conseil municipal décide de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente. Ceux-ci demeurent donc inchangés pour la cinquième année consécutive.

	2006	2007	Taux moyens nationaux
Taxe d'habitation	9.18	9.18	14.45
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.07	17.07	18.53
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	41.00	41.00	44.20

* Subventions aux associations:

Le montant global des subventions votées s'élève à 70000 € dont 40 100 € destinés au fonctionnement des activités de l'Association Familiale Rurale (crèche, ruche, judo, théâtre).

La répartition est la suivante:

sport et jeunesse	18 140 €
• culture, vie sociale, MJC	
• petite enfance	
éducation, cantine scolaire	

* Dotation globale de fonctionnement:

La dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire) attribuée par l'Etat s'élève à 463 122 € et progresse de 1.42 %. La dotation de solidarité rurale (part «Bourg Centre» et part «péréquation») progresse de 13.63 % et passe de 102 054 € à 115 968 € (+ 13 914 €). L'augmentation globale est donc de 3.65 %.

* Dette communale:

L'annuité de la dette s'élève à **I I 58 I I** €. L'encours de la dette au I^{er} janvier 2007 s'élève à **626 252** € contre 714 841 € au I^{er} janvier 2006.

2 - Section d'investissement:

Les dépenses et recettes s'équilibrent à **1848000** € T.T.C.. Il ne sera pas fait appel à l'emprunt pour financer les investissements 2007 qui sont les suivants:

- remboursement du capital des emprunts	93000 €
- achat de matériel, véhicules et mobilier	140000 €
- travaux de voirie rurale et communale	240000 €
- grosses réparations bâtiments	105000 €
- extension mur d'escalade et autres équipements sportifs	80000 €
- espaces verts, forêt – éclairage public	40000 €
- aménagement maison Courbon	500000 €
- réserve foncière et acquisition bureaux	580000 €
- travaux en régie et avance pour zone artisanale	70000 €

Ces programmes seront financés par: prélèvement sur recettes de fonctionnement 560000 €, affectation du résultat antérieur 500000 €, excédent reporté 568000 €, subventions 120000 € et Fonds de Compensation de la TVA 100000 €.

BUDGETS ANNEXES

Le conseil municipal a ensuite approuvé les budgets annexes:

■ Service des Eaux:	
Section de fonctionnement	242000 €
Section d'investissement	871000 €
dont 800 000 € pour le projet d'interconnexion avec le syndicat des eaux de la Semène.	
■ Service de l'Assainissement:	
Section de fonctionnement	184 000 €
Section d'investissement	460 000 €
	460 000 €
dont 370000 € provisionnés pour le projet d'assainissement du hameau de la République.	
■ Camping de la Croix de Garry:	
Section de fonctionnement	67800 €
Section d'investissement	50 000 €
Section d investissantene	30 000 ©
■ Cinéma Jules Verne:	
Section de fonctionnement	109 500 €
-7 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Zone artisanale des Trois Pins et Lotissement Communal:	_
Provision pour travaux de voirie et réseaux	670000 €

AMENAGEMENT DE LA MAISON PIERRE COURBON

Suite aux différentes réunions de la commission municipale et concertation avec l'Association des Familles et le Centre Musical du Haut-Pilat, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet sommaire d'aménagement de la Maison Pierre Courbon dont le coût des travaux est évalué à 350000 € H.T., hors honoraires et mobilier.

Le rez de chaussée accueillera les locaux du relais assistantes maternelles qui pourront également être utilisés par des activités du Centre de Loisirs de l'A.F.R. pendant les petites vacances et les mercredis après midi.

Au 1^{er} étage seront aménagés pour le centre musical: trois studios pour les cours individuels, une salle pour les répétitions de l'orchestre et pour les cours de solfège, un bureau pour le secrétariat. Les plans du projet sont consultables au secrétariat de mairie ou sur le site internet de la commune.

URBANISME

* ZONE ARTISANALE LES TROIS PINS – BASSIN D'EAUX PLUVIALES:

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'une parcelle de 2983 m² qui permettra de doubler la capacité du bassin de rétention des eaux pluviales. Ce terrain sera acquis au prix de 8 \in le m².

* PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL:

Le devis du Bureau CESAME qui doit réaliser l'étude d'incidence en application du code de l'environnement est approuvé pour un coût de 3618 € H.T. Ce nouveau lotissement sera dénommé «lotissement des sources».

MATERIEL SERVICES TECHNIQUES

Le projet de renouvellement de divers matériels destinés aux services techniques est approuvé. Les matériels suivants seront donc remplacés:

- saleuse sableuse
- compresseur
- groupe électrogène
- tondeuse
- plaque vibrante
- rouleau pour la voirie
- · débroussailleuse

Le montant global est évalué à 61800 €. Une aide financière sera sollicitée auprès du Département de la Loire.

VOIRIE 2007

Le programme des travaux proposé par la commission municipale a été adopté. Son coût a été évalué à 200000 € par les services techniques. Il comprend notamment le renforcement et la réfection des voies suivantes:

- rue Bergazzy
- rue du Bois Ternay
- chemin du Haut de Magnoloux
- chemin de Barriguand
- route des Grandes Terres
- chemin de la Célarière
- chemin de la Digonnière
- chemin de Maurianne (2ème tranche)
- route de Violet
- chemin des Bruchons et de Pérusel (réparations partielles)
- aménagement du parking de la zone artisanale des Trois Pins
- pont de Berthoux

Le maire a été autorisé à signer les marchés après appel à la concurrence selon la procédure des marchés adaptés.

QUESTIONS DIVERSES

Au cours de cette même séance, le conseil municipal:

- a décidé de créer 14 emplois saisonniers qui seront proposés aux jeunes de la commune pendant la saison estivale.
- a été informé de la décision de la cour d'appel rendue en faveur de la commune dans le contentieux relatif au classement d'un terrain maintenu en zone non constructible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 h 00.